

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

JEUDI 2 MAI 2024

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

2024-05-D029 / Vente de l'immeuble sis 6 Place Raymond Daniel à Izé

Présents

2024-05-D027 / Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de : « RELAIS » dans l'attente de subventions.

2024-05-D028 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 25 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 avril 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absente excusée : PICARD Nicole

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 avril 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2024 est adopté sans observation.

Présents :



ORDRE DU JOUR :

2024-05-D027 / Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de : « RELAIS » dans l'attente de subventions.

ARTICLE-1

Madame le Maire de la commune d'Izé est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **200 000 Euros**

dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 :

Le prêt est stipulé à taux INDEXE. L'index retenu est le LIVRET A. La valeur de l'index au 19/04/2024 est de 3,00% auquel il y a lieu de rajouter la marge de 0,80% l'an soit un taux de 3,80% l'an.

Le taux nominal de départ de l'emprunt sera de : 3,80 %

Le taux effectif global ressort à : 3.82%

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 100€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 :

Le conseil municipal :

autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune d'Izé à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



2024-05-D028 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section Investissement, sur la ligne suivante :

✓ 1641 – Emprunts en euros

Elle propose donc la décision modificative n°1 comme suit :

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	1641 - Emprunts en euros			50 000,00 €
REEL					SOMME REEL :	50 000,00 €
					TOTAL	50 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°1 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



ADJONCTIONS

2024-05-D029 / Vente de l'immeuble sis 6 Place Raymond Daniel à Izé

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux une offre d'achat pour l'immeuble situé 6 Place Raymond Daniel à Izé, référencé au cadastre Section A n°734, à hauteur de 36 000 € net vendeur, après négociation, émanant de Monsieur HADDAD Cyril et Madame TIU Elena.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette offre d'achat et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes inhérents à la cession de la parcelle cadastrale citée ci-dessus et située sur la commune d'Izé.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :



Questions diverses

* Point travaux Ecole

* Elections Européennes : 9 Juin 2024 – Elaboration des tours de garde au scrutin – Tableau Provisoire

Président du Bureau de vote : Marc BOURGES

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Alain SUARD	Lilian COUSIN	Benoît GUIOULLIER	Carine JACQUEMIN
Auguste MAILLOT	Virginie FILOCHE	Thierry BOURAYON	Nicole PICARD
Solène RABINEAU	Marc BOURGES	Auguste MAILLOT/Christophe HERVOCHE	Christophe HERVOCHE

Dépouillement : Anne Flore BOURILLON, Christophe HERVOCHE, Alain SUARD, Marc BOURGES, Carine JACQUEMIN et Nicole PICARD

Levée de la séance : 21h00

Marc BOURGES

Secrétaire de Séance

Anne-Flore BOURILLON

Maire



COMMUNE D'IZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2024



En exercice : 11

Présents : 10

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2024-05-D027	Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de : « RELAIS » dans l'attente de subventions	Votée à l'unanimité
2024-05-D028	Décision modificative n°1 au budget de la commune	Votée à l'unanimité
2024-05-D029	Vente de l'immeuble sis 6 Place Raymond Daniel à Izé	Votée à l'unanimité

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 25 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 avril 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absente excusée : PICARD Nicole

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 avril 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :

2024-05-D027 / Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de : « RELAIS » dans l'attente de subventions.

ARTICLE-1

Madame le Maire de la commune d'Izé est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **200 000 Euros**

dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 :

Le prêt est stipulé à taux INDEXE. L'index retenu est le LIVRET A. La valeur de l'index au 19/04/2024 est de 3,00% auquel il y a lieu de rajouter la marge de 0,80% l'an soit un taux de 3,80% l'an.

Le taux nominal de départ de l'emprunt sera de : 3,80 %

Le taux effectif global ressort à : 3.82%

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 100€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 :

Le conseil municipal :

autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune d'Izé à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 25 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 avril 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absente excusée : PICARD Nicole

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 avril 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2024-05-D028 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section Investissement, sur la ligne suivante :

✓ 1641 – Emprunts en euros

Elle propose donc la décision modificative n°1 comme suit :

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	1641 - Emprunts en euros			50 000,00 €
REEL					SOMME REEL :	50 000,00 €
					TOTAL	50 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°1 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 25 avril se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 25 avril 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absente excusée : PICARD Nicole

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 avril 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10

Vote à l'unanimité

Pour : 10

Contre :

Abstention :

2024-05-D029 / Vente de l'immeuble sis 6 Place Raymond Daniel à Izé

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux une offre d'achat pour l'immeuble situé 6 Place Raymond Daniel à Izé, référencé au cadastre Section A n°734, à hauteur de 36 000 € net vendeur, après négociation, émanant de Monsieur HADDAD Cyril et Madame TIU Elena.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette offre d'achat et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes inhérents à la cession de la parcelle cadastrale citée ci-dessus et située sur la commune d'Izé.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

